



Travaux réalisé incomplètement à un prix élevé

Par **serge65**, le **25/08/2012 à 17:33**

Bonjour,

Les parents de ma compagne (2 personnes âgées) ont fait réaliser des travaux (avant juillet 2012):

- remplacement de la porte d'entrée,
- remplacement des vitres des anciennes fenêtres par du double vitrage,
- isolation de la toiture,
- financement des travaux par un crédit à la consommation.

Les travaux ne sont pas terminés malgré plusieurs appels téléphonique (malade, vacances. La porte posée est facturée 2900€ alors qu'une simple recherche sur internet permet de trouver le même modèle à 590€.

Les acheteurs sont dans l'incapacité de payer le crédit à la consommation dont le montant est de 9200€, leurs retraites dépassent de peu les 1000€ mensuels.

Que faire? déposer une plainte pour tromperie (différence entre prix demandé et prix généralement pratiqué pour la porte).

Le crédit a été octroyé par SOFINCO via le vendeur est-il valable?

Merci de votre aide.

Cordialement

serge65

Par **Defenseur**, le **25/08/2012 à 18:03**

Bonjour,

Il y a toujours l'offre de prêt. Si l'offre de prêt n'est pas la même que celle reçue par la banque afin de s'assurer que le crédit passe: la société est fautive et les emprunteurs ont le droit de demander l'annulation du crédit auprès de l'organisme financier pour faux en écriture.

Si les emprunteurs ont signé l'offre de crédit avec des informations fausses: ils en sont responsables. A eux de se retourner contre la société pour prouver qu'ils ont été manipulés (abus de faiblesse). A eux de trouver un arrangement amiable avec la société, sinon il faudra ouvrir une procédure.

En ce qui concerne le prix, le devis doit être détaillé avec le type de porte, des fenêtres et un

montant doit être apporté en face de chaque article (+ main d'œuvre). Les prix sont libres, il est donc douteux que vous puissiez faire baisser le prix une fois le devis accepté. Car il est normal que société souhaite se faire du bénéfice sur les articles qu'elle vend car justement, toutes les sociétés le font suivant un coefficient qui leur est propre.